



LIVRET DU TUTEUR D'ÉTUDIANT ALTERNANT 2022-2023



École Académique de la
Formation Continue
Académie de Toulouse

TABLE DES MATIERES

LE DISPOSITIF	2
Le statut d'alternant	2
Les missions de l'alternant	2
L'accompagnement : le tutorat	2
LE RÔLE DU TUTEUR	3
FOCUS SUR LES MISSIONS DE TUTEUR D'ETUDIANT ALTERNANT	4
ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION DES TUTEURS	6
Pistes de réflexion pour l'accompagnement de l'étudiant	6
L'accompagnement des tuteurs	6
La formation des tuteurs	7

LE DISPOSITIF

A compter de la rentrée 2021, la deuxième année de formation du master MEEF peut être organisée en alternance. Ce dispositif permet aux étudiants une entrée progressive dans les métiers du professorat et de l'éducation par le biais d'une prise de responsabilité et d'un accompagnement adaptés.

Les candidats sélectionnés bénéficient d'un contrat de travail d'une durée de douze mois consécutifs pendant lesquels ils assurent des fonctions d'enseignement ou d'éducation, tout en poursuivant leur formation universitaire à l'INSPÉ.

Chaque étudiant est accompagné tout au long de l'année par deux tuteurs qui travaillent en collaboration : un tuteur de terrain et un tuteur universitaire au titre de l'INSPÉ.

LE STATUT D'ALTERNANT

L'étudiant alternant est en deuxième année de master : il est pleinement étudiant.

Il a validé sa première année de master MEEF, il est inscrit en deuxième année et prépare les concours de recrutement enseignant/conseiller principal d'éducation.

Il est recruté sous contrat d'alternance par l'employeur après avis de l'INSPÉ et suite à un entretien.

Le tutorat d'un alternant est donc distinct de celui d'un professeur/CPE stagiaire lauréat de concours.

LES MISSIONS DE L'ALTERNANT

L'étudiant alternant effectue l'équivalent d'un tiers temps par rapport aux obligations de service des professeurs et CPE. Il est pleinement intégré à la vie de l'école ou de l'établissement et peut participer aux réunions des comités et instances qui leur sont propres.

L'ACCOMPAGNEMENT : LE TUTORAT

Les étudiants alternants bénéficient d'un tutorat mixte, assuré conjointement par un tuteur de terrain et par un personnel désigné par l'INSPÉ (tuteur INSPÉ).

Le tuteur INSPÉ aide l'étudiant alternant à tirer le meilleur bénéfice possible de l'offre de formation universitaire (adossée à la recherche) comprise dans la maquette de Master MEEF, dans le cadre de son expérience de mise en situation professionnelle.

Le tuteur de terrain œuvre pour sa part à la meilleure insertion possible de l'étudiant alternant au sein de la communauté professionnelle et des contextes dans lesquels il exerce ses missions (cadrées par le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation). Il suit, accompagne et conseille le contractuel alternant pendant cette phase de professionnalisation. Il contribue à la construction des compétences professionnelles attendues dans le référentiel. Il accompagne le contractuel alternant dans la mise en œuvre des apprentissages et l'évaluation des élèves et pour toutes les questions relevant de la conduite et de la gestion de la classe, du groupe d'élèves.

Nota bene :

L'alternance fait partie du master MEEF : à ce titre, le stage en responsabilité contribue à l'évaluation de l'étudiant. Par exemple, dans le cadre d'UE de préparation au métier, de l'UE recherche, des UE de didactique, l'étudiant va devoir mettre en œuvre des dispositifs d'apprentissage en classe ou hors de la classe, dispositifs qui feront l'objet d'analyses au sein du Master.

LE RÔLE DU TUTEUR

Le tuteur contribue à la formation de l'étudiant, futur professeur ou du CPE : il l'accompagne dans l'appropriation du métier, en termes de pratiques, d'identité et de culture professionnelles. En évitant l'écueil de la modélisation à partir de sa propre pratique, il participe à la construction de sa professionnalité à travers l'adoption d'une posture nouvelle d'adulte référent. Il encourage le développement de sa capacité à analyser ses propres pratiques, capacité qui constitue la condition fondamentale d'une progression professionnelle continue.

Il est important de souligner d'emblée que le tuteur exerce une activité spécifique de formation d'adultes en situation professionnelle, différente de l'enseignement ou de l'encadrement qu'il conçoit et met en œuvre pour les élèves.

Le tutorat recouvre plusieurs fonctions :

- d'accueil et de médiation destinée à permettre à l'étudiant d'intégrer une communauté scolaire et de trouver sa place dans une organisation professionnelle et éducative ;
- d'accompagnement de l'étudiant dans un parcours de formation, l'aidant à construire son identité professionnelle et à s'impliquer dans son projet ;
- de transmission, qui permet à l'étudiant de bénéficier de l'expertise d'un professionnel expérimenté et des acquis d'une carrière professionnelle reconnue ;

Toute activité d'accompagnement et de formation sur le terrain d'exercice du métier est à concevoir au plus près des besoins de l'étudiant, en fonction de son niveau, de son expérience et de son parcours antérieur. Elle doit aider à mettre en place les gestes professionnels.

Ainsi, le tuteur, en tant que professionnel expert :

- apporte aide et conseil en matière pédagogique et didactique, notamment pour la préparation de séquences d'enseignement;
- exerce une activité de reprise immédiate à partir des situations de classe observées ;
- pose les bases d'une activité réflexive sur les pratiques de classe ;
- favorise l'échange de pratiques et le travail collectif.

FOCUS SUR LES MISSIONS DE TUTEUR D'ETUDIANT ALTERNANT

- **Accueillir l'étudiant alternant, le rassurer et lui apporter les informations nécessaires à sa bonne intégration dans son contexte professionnel.**
- **Le conseiller et l'informer quant à la prise en charge et à l'accueil d'élèves en groupe classe ou en autonomie.**
- **Accompagner le changement de posture de l'étudiant alternant en prenant en compte la construction progressive de ses acquis personnels et le référentiel de compétences :**
 - Aider l'étudiant alternant à construire progressivement une posture d'adulte référent dans l'établissement, et la classe, au sein de l'équipe de vie scolaire : asseoir une autorité bienveillante avec les élèves, instaurer une relation pédagogique et/ou éducative fondée sur le respect mutuel ;
 - Permettre à l'étudiant alternant de percevoir, d'identifier et de mettre en œuvre les obligations déontologiques et réglementaires du professeur ou du CPE.
- **Accompagner la conception des enseignements et des apprentissages, en aidant l'étudiant/alternant à :**
 - Clarifier les savoirs à enseigner aux élèves et la stratégie didactique pour y parvenir ;
 - Faire des choix didactiques au regard des besoins identifiés des élèves et des attentes institutionnelles ;
 - Réfléchir, concevoir et mettre en place des situations d'enseignement et d'apprentissage afin de permettre la progression et la réussite de tous les élèves ;
 - Envisager des démarches d'enseignement qui permettent une première différenciation pédagogique ;
 - Construire une démarche évaluative visant la progression des élèves (évaluation "au fil de l'eau" pour orienter les apprentissages) et la vérification de l'acquisition des compétences (construction d'évaluation sommative et/ou certificative).
- **Poser les premiers principes de travail en lien avec les compétences professionnelles (CPE)**
 - S'approprier les outils et procédures de suivi des élèves (les établir si elles n'existent pas), les formaliser, si nécessaire ;

- Participer aux dispositifs de suivi en y apportant sa contribution (recueillir et communiquer les informations permettant de suivre l'assiduité des élèves, de lutter contre l'absentéisme, de prévenir le décrochage) ;
- Mettre en place les bases de l'animation de l'équipe de vie scolaire (outils de communication, calendrier et objectifs des réunions, comptes rendus et autres traces, entretiens d'auto-positionnement des assistants d'éducation, etc ...) ;
- Encourager et coordonner les initiatives des élèves dans le cadre de la vie lycéenne ou collégienne et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre eux ;
- Rendre compte de son action.

- **Définir avec l'étudiant alternant les modalités de son accompagnement**

Le tuteur de terrain accompagne l'étudiant alternant dans l'analyse réflexive de sa pratique, en lien avec son parcours de formation en master MEEF. À cet effet, il est souhaitable de :

- Thématiser les objectifs de formation pour chaque temps de visite ;
- Contractualiser dès le début de l'année (sans que cela soit définitif) un calendrier de visites afin de répondre aux demandes particulières et aux besoins de l'étudiant alternant et définir les temps d'échanges et de régulation : fréquence, thèmes abordés, préconisations.... Ces temps favorisent la prise de distance ;
- Mettre en tension les objets de formation et les compétences à travailler ;
- Etablir une stratégie de formation progressive au sein de laquelle les priorités sont hiérarchisées.

- **Informier l'étudiant alternant sur les instances décisionnelles et de concertation**

Le tuteur de terrain, en lien avec les équipes pédagogiques et éducatives et le supérieur hiérarchique, aide l'étudiant alternant à comprendre le rôle des instances au sein desquelles il peut être convoqué ou invité.

- **Accompagner le parcours de l'étudiant alternant, partager ses réussites et ses inquiétudes, participer à son évaluation**

Le tuteur de terrain, par le suivi qu'il assure tout au long de l'année, accompagne l'étudiant alternant en particulier au moyen des visites qu'il réalise et des écrits qu'il rédige.

Au cours de l'année, le tuteur de terrain a un contact régulier avec l'étudiant alternant, en veillant toutefois à ne pas "sur accompagner" ce dernier, qui doit être acteur de sa formation et gagner en autonomie au fil de l'année.

Nota bene :

Le tuteur terrain sera particulièrement vigilant aux premières manifestations de difficultés que rencontrerait l'étudiant alternant, liées à la personne et à son environnement (isolement au sein de l'équipe pédagogique/éducative, retards ou absences) ou encore liées au métier (problèmes de relation avec les élèves ou avec les autres membres de la communauté éducative, manque de

préparation des séances pédagogiques, difficulté à piloter le service de vie scolaire, à assurer le suivi des élèves, à s'inscrire dans une démarche collective). Il veillera alors à accompagner l'étudiant alternant dans l'identification de ces difficultés, l'exploration des pistes de progrès d'évolution et la mise en œuvre de dispositifs lui permettant de progresser en lien avec le tuteur INSPÉ.

ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION DES TUTEURS

PISTES DE REFLEXION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ETUDIANT

Transmettre un métier et enseigner sont deux activités différentes. Pour réaliser sa mission, le tuteur s'approprie une pédagogie spécifique au tutorat d'adulte, qui met en œuvre divers outils et démarches dont l'effet formatif sera d'autant plus probant que le tuteur sera sensible à certains points de vigilance :

- L'observation réciproque de séquences ou de situations de travail : elle sera plus fructueuse si elle a été préparée, les objets de l'observation étant convenus entre l'étudiant et le tuteur.
- L'entretien : centré sur le l'étudiant, il ne vise pas tant à donner des conseils, qu'à « tenir conseil » ; il s'agit d'aider l'étudiant à analyser les situations observées ou relatées, à expliciter ses questionnements, à explorer des pistes de progression.
- La posture du tuteur, qui n'est ni un supérieur hiérarchique ni tout à fait un pair, se doit d'être claire : il est souhaitable qu'il explicite très rapidement son rôle ; il recherche la bonne distance, s'attache à construire un climat de confiance et de travail partagé.

L'ACCOMPAGNEMENT DES TUTEURS

- Un parcours de formation en auto inscription est disponible sur la plate-forme de formation m@gistère :

Se former à la fonction de tuteur de terrain_Tlse

- Deux temps de réunion avec les corps d'inspection et le cas échéant les formateurs INSPÉ auront lieu :

Le premier le 21 septembre 2021 de 14h à 16h en visioconférence : un ordre de mission et le lien de connexion seront transmis aux établissements.

Le second en présentiel : les dates et ordres de mission vous seront envoyés ultérieurement.

LA FORMATION DES TUTEURS

- Pour les néo tuteurs ou les tuteurs qui le souhaitent deux journées de formation sont assurées par l'INSPÉ sur quatre sessions possibles : 29-30 Septembre; 6-7 octobre; 13-14 octobre puis 20-21 octobre.

Ces sessions se dérouleront dans les locaux de l'INSPÉ sur le site de Ranguel. Les modalités d'inscription vous seront communiquées ultérieurement.

- Pour les tuteurs expérimentés qui souhaitent approfondir leurs compétences, deux formations sont proposées en **candidature individuelle** dans le programme académique de la formation continue : le dispositif GAIA est le 22A0160389. L'inscription se fait dans le cadre de la campagne d'inscription au Programme Académique de Formation qui s'ouvrira le 1^{er} septembre 2022.

- o L'entretien d'explicitation un outil du tuteur [module n° 77130]

Objectifs pédagogiques Apprendre à mener un entretien en s'appuyant sur les fondements théoriques, méthodologiques et éthiques de la psychologie et de la psychosociologie du travail. Développer les compétences techniques, relationnelles nécessaires à la conduite d'entretien.

Contenu Apports de connaissances sur l'entretien d'explicitation développé par Pierre Vermersch. Apports théoriques issus notamment de la clinique de l'activité pour relier l'expérience vécue aux propos et pour l'analyser. Expérimentation de ces techniques. Prérequis : exercer la mission de tuteur cette année

- o Se former à la fonction de tuteur de terrain [module n° 77129]

Objectifs pédagogiques Exercer la mission de tuteur en mobilisant des outils issus des théories de l'activité.

Contenu Se saisir des principales problématiques portées par la situation de tutorat :
– Former au métier à partir de ce que l'on fait soi-même du métier ;
– Faire réfléchir sur le métier tout en formant au métier ;
– Former au métier en créant de la continuité entre diverses situations de tutorat. Comprendre et utiliser des outils pour répondre à ces problématiques. Sur chacune des trois problématiques citées en amont, un apport théorique sera effectué, des outils seront partagés et des mises en situation d'exercice seront proposées à l'appui d'extraits vidéo de classe.

